Prix agricoles 1998/1999: montants de l'aide pour le lin textile, le chanvre et les filasses de lin

1998/0038(CNS) - 09/02/1998 - Document de base législatif

Prix agricoles 1998/99 - Lin et chanvre. - Lin textile: la Commission rappelle que conformément à la proposition de prix pour 1996/97, il avait été proposé de modifier le règlement 1308/70/CEE portant organisation commune des marchés dans le secteur du lin et du chanvre. Cette proposition prévoit l'application d'une superficie maximale garantie pour le lin textile, l'introduction d'une aide réduite lorsque la récolte se fait autrement que par la méthode traditionnelle d'arrachage de la plante entière. Le Conseil aurait dû statuer avant la fin de 1996 sur cette proposition que la Commission persiste à considérer nécessaire. En attendant de connaître l'orientation que prendra cette question, la Commission propose de maintenir le niveau de l'aide par hectare à 815,86 écus pour la campagne de commercialisation 1998/99. Etant donné que, comme l'année dernière, le fonds de réserve destiné au financement des actions promotionnelles est supérieur aux besoins de la campagne 1998/99, la Commission propose une nouvelle fois de fixer le montant de la retenue à 0 écu par hectare. - Chanvre : dans l'attente de propositions de la Commission et compte tenu du développement significatif et continu des superficies emblavées, la Commission propose une réduction de 25% du niveau de l'aide par hectare. Le montant de l'aide serait donc fixé à 537,47 écus/ha.